



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 030-213002140-20251222-DÉC_2025_07-AU

Décision n° DEC_2025_07

Virement de crédit

Le Maire de la Commune de Ribaute les Tavernes ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° DE_2025_04_09 du 8 avril 2025 qui autorise le Maire à prendre des décisions de mouvement de crédit de chapitre à chapitre,

Considérant le dépassement de 400 € au chapitre 16,

Décide

De procéder au virement de crédit suivant sur le budget de l'exercice 2025 :

- Crédit à ouvrir :
 - Chapitre : 16
 - Article : 1641 « emprunts »
 - Montant : 400 €

- Crédit à réduire :
 - Chapitre : 21
 - Article : 2131 « Bâtiments publics »
 - Montant : 400 €

Fait à Ribaute les Tavernes le 22 décembre 2025

Le Maire,
Frédéric ITIER

